TRIPLE A AUVERGNE AÉRO ACADÉMIE

Les Conditions du vol à vue en France (VMC)

Briefing Long — Conditions VMC

Rémy HUBSCHER 20 août 2024

Instructeur: Franck BERTAGNINI

www.triplea-aero.fr





Objectifs

Étudier les conditions VMC minimales réglementaires pour définir la météo minimale d'un vol prévu.

• Savoir dire si le vol prévu est réglementaire ;

- Savoir dire si le vol prévu est réglementaire ;
- Voler en toute sécurité en évitant les traffics, obstacles et les nuages;

- Savoir dire si le vol prévu est réglementaire ;
- Voler en toute sécurité en évitant les traffics, obstacles et les nuages;
- Pouvoir naviguer avec des points de repère au sol (cheminement, points tournant, points d'entrée);

- Savoir dire si le vol prévu est réglementaire ;
- Voler en toute sécurité en évitant les traffics, obstacles et les nuages;
- Pouvoir naviguer avec des points de repère au sol (cheminement, points tournant, points d'entrée);
- Prévenir des situations dangereuses;

- Savoir dire si le vol prévu est réglementaire ;
- Voler en toute sécurité en évitant les traffics, obstacles et les nuages;
- Pouvoir naviguer avec des points de repère au sol (cheminement, points tournant, points d'entrée);
- Prévenir des situations dangereuses;
- Garantir sa séparation avec les traffics IFR.

En voiture

• Qu'elle est la limite de vitesse sur l'autoroute?

En voiture

• Qu'elle est la limite de vitesse sur l'autoroute? sous pluie?

En voiture

- Qu'elle est la limite de vitesse sur l'autoroute? sous pluie?
- Qu'elle est la limite de vitesse lorsque la visibilité est inférieure à 50 m?

En voiture

- Qu'elle est la limite de vitesse sur l'autoroute? sous pluie?
- Qu'elle est la limite de vitesse lorsque la visibilité est inférieure à 50 m?
- Qu'impose la loi montagne vis à vis des roues des voitures?

En voiture

- Qu'elle est la limite de vitesse sur l'autoroute? sous pluie?
- Qu'elle est la limite de vitesse lorsque la visibilité est inférieure à 50 m?
- Qu'impose la loi montagne vis à vis des roues des voitures?

En voiture on a une réglementation pour garantir la sécurité en fonction des conditions du jour.

En voiture

- Qu'elle est la limite de vitesse sur l'autoroute? sous pluie?
- Qu'elle est la limite de vitesse lorsque la visibilité est inférieure à 50 m?
- Qu'impose la loi montagne vis à vis des roues des voitures?

En voiture on a une réglementation pour garantir la sécurité en fonction des conditions du jour.

C'est pareil en avion.

Les espaces aériens

Qu'elles sont les classes d'espace aérien?

Les espaces aériens

Qu'elles sont les classes d'espace aérien?

Classes	Vols Admis	Services fournis par les organismes de la circulation aérienne		Obligation radio et
		Contrôle	Information Alerte	clairance
A	IFR	Séparation OUI IFR/IFR Interdite au VFR (1)		OUI
В	Tous les VFR Nor	Séparation VFR/IFR et VFR/VFR u t i l i s é e	oui en Fr	oui ance
С	VFR de jour	Séparation VFR/IFR Infos de trafic(2) VFR/VFR	oui	oui
	VFR de nuit	Séparation VFR nuit/IFR Infos de trafic VFR nuit/VFR nuit	oui	oui
	VFR spécial (en CTR) N o	Séparation VFR spécial/IFR Infos de trafic VFR spécial/VFR spécial Nutilisé	oui en Fra	oui n c e
D	VFR de jour	Infos de trafic(2) VFR/IFR VFR/VFR	OUI	oui
	VFR de nuit	Séparation VFR nuit/IFR Infos de trafic VFR nuit/VFR nuit	OUI	oui
	VFR spécial (en CTR)	Séparation VFR spécial/IFR Infos de trafic VFR spécial/VFR spécial	OUI	oui
E	VFR de jour	Infos de trafic (3) VFR/IFR	OUI	NON
	VFR de nuit	Séparation VFR nuit/IFR Infos de trafic VFR nuit/VFR nuit	oui	oui
- F	VFR N o r	NON utilisée	oul en Fr	NON ance

Le calage altimétrique

Qu'est-ce que le QNH et le QFE?

 QNH : Calage altimétrique donnant l'altitude par rapport au niveau moyen de la mer (AMSL)

Le calage altimétrique

Qu'est-ce que le QNH et le QFE?

- QNH : Calage altimétrique donnant l'altitude par rapport au niveau moyen de la mer (AMSL)
- QFE : Calage altimétrique donnant la hauteur par rapport au sol (AGL)

Thème

Questions

2 Définitions

Définitions

Définitions

Le terme VMC est définie dans l'Annexe 2 des règles de l'air de l'OACI :

Il y est dit que tous les vols VFR doivent respecter les minimas du tableau ci-dessous :

Le terme VMC est définie dans l'Annexe 2 des règles de l'air de l'OACI :

Il y est dit que tous les vols VFR doivent respecter les minimas du tableau ci-dessous :

Annex 2 - Rules of the Air

Chapter 3

Table 3-1* (see 4.1)						
Altitude band	Airspace class	Flight visibility	Distance from cloud			
At and above 3 050 m (10 000 ft) AMSL	A*** B C D E F G	8 km	1 500 m horizontally 300 m (1 000 ft) vertically			
Below 3 050 m (10 000 ft) AMSL and above 900 m (3 000 ft) AMSL, or above 300 m (1 000 ft) above terrain, whichever is the higher	A***BCDEFG	5 km	1 500 m horizontally 300 m (1 000 ft) vertically			
At and below 900 m (3 000 ft) AMSL, or 300 m (1 000 ft) above terrain, whichever is the higher	A***B C D E	5 km	1 500 m horizontally 300 m (1 000 ft) vertically			
	F G	5 km**	Clear of cloud and with the surface in sight			

When the height of the transition altitude is lower than 3 050 m (10 000 ft) AMSL, FL 100 should be used in lieu of 10 000 ft.

- a) flight visibilities reduced to not less than 1 500 m may be permitted for flights operating:
- at speeds that, in the prevailing visibility, will give adequate opportunity to observe other traffic or any obstacles in time to avoid collision; or
- in circumstances in which the probability of encounters with other traffic would normally be low, e.g. in areas of low volume traffic and for aerial work at low levels.
- b) HELICOPTERS may be permitted to operate in less than 1 500 m flight visibility, if manoeuvred at a speed that will give adequate opportunity to observe other traffic or any obstacles in time to avoid collision.

^{**} When so prescribed by the appropriate ATS authority:

Cette définition est reprise pour la définition européenne SERA.5001 et Française SERA.FRA.5001 :

Cette définition est reprise pour la définition européenne SERA.5001 et Française SERA.FRA.5001 :

SERA.5001 Minimums VMC de visibilité et de distance par rapport aux nuages

Les minimums VMC de visibilité et de distance par rapport aux nuages figurent dans le tableau S5-1.

Bande d'altitude	Classe d'espace aérien	Visibilité en vol	Distance par rapport aux nuages
À 3050 m (10 000 ft) AMSL et au- dessus	A (**) B C D E F G	8 km	1500 m horizontalement 300 m (1000 ft) verticalement
Au-dessous de 3050 m (10 000 ft) AMSL et au-dessus de 900 m (3000 ft) AMSL ou à plus de 300 m (1000 ft) au- dessus du relief, si ce niveau est plus élevé	A(**)BCDEFG	5 km	1500 m horizontalement 300 m (1000 ft) verticalement
À 900 m (3050 ft) AMSL et au-dessous ou à 300 m (1 000 ft) au-dessus du relief, si ce niveau est plus élevé	A (**) B C D E	5 km	1500 m horizontalement 300 m (1000 ft) verticalement
	FG	5 km (***)	Hors des nuages et le sol en vue

^(*) Quand la hauteur de l'altitude de transition est inférieure à 3050 m (10 000 ft) AMSL, il faut utiliser le niveau de vol 100 au lieu de 10 000 ft

- à des vitesses de 140 kt IAS, ou moins, pour laisser la possibilité de voir tout autre aéronef ou tout
- obstacle à temps pour éviter une collision; ou

 2) dans des circonstances où la probabilité de rencontrer d'autres aéronefs serait normalement faible,
- dans des circonstances où la probabilité de rencontrer d'autres aéronefs serait normalement faible, par exemple dans des zones à faible densité de circulation et pour des travaux aériens à basse altitude

b) Les hélicoptères peuvent être autorisés à voler avec une visibilité en vol inférieure à 1 500 m mais pas inférieure à 800 m s'ils volent à une vitesse qui permet de voir tout autre aéronef ou tout obstacle à temps pour éviter une collision.

^(**) Les minimums VMC dans l'espace aérien de classe A sont donnés à titre d'indication aux pilotes ; ils n'impliquent pas l'acceptation des vols VFR dans l'espace aérien de classe A.

^(***) Si l'autorité compétente le prescrit : a) des visibilités en vol réduites, au plus, à 1 500 m peuvent être autorisées pour des vols effectués :

IMC — Instrument Meteorological Conditions

Le terme IMC quant à lui signifie, les conditions météorologiques qui sont inférieures aux conditions VMC.

IMC — Instrument Meteorological Conditions

Le terme IMC quant à lui signifie, les conditions météorologiques qui sont inférieures aux conditions VMC.

[91 SERA] Conditions météorologiques de vol aux instruments (IMC): conditions météorologiques, exprimées en fonction de la visibilité, de la distance par rapport aux nuages et du plafond, inférieures aux minimums spécifiés pour les conditions météorologiques de vol à vue.

IMC — Instrument Meteorological Conditions

Le terme IMC quant à lui signifie, les conditions météorologiques qui sont inférieures aux conditions VMC.

[91 SERA] Conditions météorologiques de vol aux instruments (IMC): conditions météorologiques, exprimées en fonction de la visibilité, de la distance par rapport aux nuages et du plafond, inférieures aux minimums spécifiés pour les conditions météorologiques de vol à vue.

On constate que contrairement à la croyance, IMC ne veut pas dire qu'on est entré dans un nuage, mais que les conditions VMC ne sont pas réunies.

Les conditions VFR se décompose en 3 grandes règles :

• Les règles en classe Golf, sous la surface S,

Les conditions VFR se décompose en 3 grandes règles :

- Les règles en classe Golf, sous la surface S,
- Les règles en classe Golf, sur la surface S,

Les conditions VFR se décompose en 3 grandes règles :

- Les règles en classe Golf, sous la surface S,
- Les règles en classe Golf, sur la surface S,
- Les règles en espace aérien contrôlé.

La surface S correspond à l'espace entre :

• Le sol et la plus haute valeur entre :

La surface S correspond à l'espace entre :

- Le sol et la plus haute valeur entre :
- 1000 ft AGL (QFE), et 3000 ft AMSL (QNH).

La surface S correspond à l'espace entre :

- Le sol et la plus haute valeur entre :
- 1000 ft AGL (QFE), et 3000 ft AMSL (QNH).

La surface S correspond à l'espace entre :

- Le sol et la plus haute valeur entre :
- 1000 ft AGL (QFE), et 3000 ft AMSL (QNH).

